

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 24 février 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 7 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 6 mars 2017

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION/LECTURE PUBLIQUE - REHABILITATION ET REAMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE USSEAU - AVENANT N°1

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry BEAUFILS à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Jérôme BALOGE, Christian BREMAUD à Didier DAVID, Dany BREMAUD à Philippe MAUFFREY, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT à Alain GRIPPON, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Sébastien PARTHENAY à Christelle CHASSAGNE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Sylvette RIMBAUD

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Gérard GIBAULT, Marcel MOINARD, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Martial FREDON, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, René PACAULT, Sébastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 6 MARS 2017

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION/LECTURE PUBLIQUE - REHABILITATION ET REAMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE USSEAU - AVENANT N°1

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 14 mars 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le dossier de consultation des entreprises et autorisé le lancement de la consultation et la signature des marchés pour les travaux de réhabilitation et réaménagement de la médiathèque d'USSEAU.

Sur la base de cette délibération, les marchés ont été signés avec les entreprises et pour les montants suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot n°1 – démolition, gros œuvre, façades	SCER	75 469,66 €
Lot n°2 : couverture	Les Couvertures Lopez	12 855,77 €
Lot n°3 : plâtrerie, faux plafonds	Ets AUDIS	1 7 936,50 €
Lot n° 4 : menuiseries bois intérieures et extérieures	THINON Dominique	34 361,74 €
Lot n°5 : revêtements sols souples	GUINOT	7 9 83,17 €
Lot n°6 : peinture	Sté Niortaise Peinture	7 477,85 €
Lot n°7 : plomberies, sanitaires, chauffage	SEGUIN Christian	9 787,97 €
Lot n°8 : électricité, VMC	INEO Atlantique	12 484,13 €
Lot n°9 – mobilier	DPC	16 205,22 €
	Total HT	194 562,01 €

Lors du démarrage de chantier, des sujétions imprévues sont apparues, de plus des adaptations pour convenir au fonctionnement futur de l'établissement se sont révélées nécessaires avec les conséquences suivantes :

1. En procédant à la vérification contradictoire du bon fonctionnement de la chaudière, il a été constaté qu'elle était défectueuse. Aucun dysfonctionnement n'avait été signalé lors de la saison de chauffe précédente, période au cours de laquelle le diagnostic a été effectué. Le marché prévoit des modifications du réseau de distribution de chauffage. Le remplacement de la chaudière nécessite un agrandissement de la gaine pour sa maintenance ultérieure. Cet agrandissement a des incidences directes sur la réalisation des cloisons de doublage prévue. Il est plus économique de procéder aux modifications en cours de chantier car cela limite les coûts de déplacements et cela évitera une intervention à posteriori en site occupé.

Pour des raisons de garanties sur les ouvrages exécutés, il est également plus pertinent de faire réaliser l'ensemble des modifications des installations de chauffage par le même prestataire.

Cela nécessite de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

- a. Le remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation plus performante ;
 - b. L'installation d'une porte de 80 cm de passage pour améliorer l'accès pour la maintenance ultérieure.
2. Après la démolition du plafond du local sur lequel l'extension de la médiathèque sera réalisée, il a été constaté que les solives du plancher sont toutes attaquées par de la vrillette. Les investigations préalables menées durant le diagnostic n'avait pas permis d'identifier le niveau de cette dégradation. Le plafond coupe-feu qui doit être installé, interdira totalement l'accès ultérieur pour une inspection visuelle. Il est préférable de traiter la structure du plancher durant le chantier.
3. Diverses mises aux points et adaptations pour améliorer l'installation ont été envisagées lors de l'élaboration des plans d'exécution du lot électricité dont notamment :
- a. Déports des commandes d'éclairage de la partie musée pour améliorer le fonctionnement ;
 - b. Des compléments relatifs à la sécurité demandés par le bureau de contrôle ;
 - c. Des adaptations liées à l'évolution de l'implantation des équipements informatique et télécom
4. La modification de la nature du ragréage est rendue nécessaire pour tenir compte de la qualité du support mise à jour après la dépose des revêtements existants.

Lots	Entreprises	Montants initial HT	Montant de l'avenant HT	Montant après avenant
Lot n° 1 – démolition, gros œuvre, façades	SCER	75 469,66 €	798,60 €	76 268,26 €
Lot n° 2 : couverture	Les Couvertures Lopez	12 855,77 €		12 855,77 €
Lot n° 3 : plâtrerie, faux plafonds	Ets AUDIS	17 936,50 €		17 936,50 €
Lot n° 4 : menuiseries bois intérieures et extérieures	THINON Dominique	34 361,74 €	152,00 €	34 513,74 €
Lot n° 5 : revêtements sols souples	GUINOT	7 983,17 €	413,03 €	8 396,20 €
Lot n° 6 : peinture	Sté Niortaise Peinture	7 477,85 €		7 477,85 €
Lot n° 7 : plomberies, sanitaires, chauffage	SEGUIN Christian	9 787,97 €	2 070,00 €	11 857,97 €
Lot n° 8 : électricité, VMC	INEO Atlantique	12 484,13 €	353,60 €	12 837,73 €
Lot n° 9 – mobilier	DPC	16 205,22 €		16 205,22 €
TOTAL HT		194 562,01 €	3 787,23 €	198 349,24 €

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les avenants n°1 aux marchés de travaux des lots n°1, 4, 5, 7 et 8 et autoriser leur signature.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée